

**VILLE DU FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FEVRIER 2023**

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille vingt-trois, le sept février, à vingt heures et trente minutes, le
En exercice : 19 Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le premier février,
Présents : 13 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre
Procurations : 5 LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

Votants : 18

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mmes BENAZET Nadine -
M. BOULINEAU Christophe - Mmes CAPOUL Sabine - DROCOURT Angélique -
M. GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent
- Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine -
M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE L.
M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C.
M. FRONTEAU Joris ayant donné procuration à Mme DROCOURT A.
Mme GREGORUTTI Aurélie.
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BAÑULS C.
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme PERONNET O.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme CAPOUL Sabine est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2023

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 10 Janvier 2023. Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2023.

DOSSIER ADOPTE PAR 13 VOIX POUR (6 absents 10/01/2023 : Mmes et MM. : BOULINEAU - DROCOURT - GREGORUTTI - LAFARGUE - LIGONNIERE - MENDONÇA)
--

Monsieur Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un dossier à l'ordre du jour :

2023-08 : TARIFS COMPLEMENTAIRES MARCHE DE NOEL 2022

LA DEMANDE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

**2023-05 : AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE VENTE DU PRESBYTERE AVEC L'AGENCE
IMMOBILIERE A.P.I.**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que des mandats de vente ont été donné à plusieurs agences immobilières, afin de vendre l'ancien presbytère.

L'agence API de Cazères a trouvé un investisseur intéressé par cette acquisition. Le montant décidé en Conseil Municipal s'élevait à 89 000 € net vendeur. Or la vente a été négocié à 98 000.00 € : la

rémunération du mandataire est de 8 000.00 €. Le prix de 90 000.00 € sera payable dans sa totalité le jour de la vente.

Ces 1 000.00 € supplémentaires permettront de financer les divers diagnostics immobiliers (DPE, amiante, installation électrique...)

M. GALIAY Jean-Sébastien revient sur le profil de l'acheteur, qui est un investisseur, alors que suite à la réception de cette offre transmise aux élus, il avait suggéré, dans le mail, une vente plutôt dirigée vers une famille, en y incluant le jardin du presbytère. Il déplore que ce dossier n'ait pas été débattu auparavant en commission du patrimoine.

M. Le Maire précise que cet acquéreur a déjà fait des opérations similaires, dans d'autres communes, en transformant la bâtisse en 3 ou 4 appartements mis en location. Le seul problème qu'il puisse rencontrer est le stationnement des véhicules qui devra automatiquement se faire dans la Rue de la Porte d'En Bas, selon les règles fixées par les ABF : (Architectes des Bâtiments de France).

M. Le Maire indique qu'il serait souhaitable d'interdire la transformation des locaux, situés en rez-de-chaussée des maisons, en centre bourg, en habitation. Ceci, afin de protéger le commerce de proximité. Pour cela, une modification du P.L.U. sera nécessaire.

Mme NAUSSAC Frédérique s'étonne que les commerces étant privés, les propriétaires ne soient pas libres d'y faire ce qu'ils voulaient.

M. Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'acte de vente avec l'Agence API, au prix de 98 000.00 €, honoraire d'agence inclus, ainsi que tous les documents y afférents

DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR 02 ABSTENTIONS (BOULINEAU - GALIAY)
--

2023-06 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DE RIEUX VOLVESTRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les élèves de CP sont tenus de suivre des cours de natation dans le cadre des programmes scolaires. L'école élémentaire du Fousseret sollicite donc, comme chaque année, la mise à disposition de la piscine couverte de Rieux-Volvestre.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer, avec la Mairie de Rieux-Volvestre, cette convention de mise à disposition des installations de la piscine d'hiver, pour la période du 10 mai 2023 au 14 juin 2023, pour 06 heures de piscine, au tarif horaire de 50.00 €, soit un montant total de 300.00 €.

Mme NAUSSAC F. est surprise qu'il n'y ait que 06 heures de cours. Mme CAPOUL Sabine indique que cette activité fait partie intégrante des programmes d'enseignements de l'école, et est donc obligatoire mais que maintenant, c'est devenu plus de la sensibilisation.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2023-07 : INFORMATION ET AUTORISATION DE FAIRE APPEL A UN CABINET DE RECRUTEMENT DE MEDECINS

M. Le Maire propose à l'assemblée de faire appel à un cabinet de recrutement de médecins, afin d'aider notre cabinet médical local qui a deux praticiens : un des docteurs part à la retraite en septembre 2023, et l'autre - s'il reste seul - ne pourra faire face à la clientèle du cabinet (1 500 patients / docteur).

Le cabinet peut nous faire bénéficier de son large réseau dans l'univers médical. Il recrute des médecins et chirurgiens de toutes spécialités, par approche directe (chasse de tête), pour une installation durable dans le poste et qui répond aux besoins de la population.

Du fait de son expertise et connaissance approfondie du monde de la santé et du territoire, le cabinet donnera conseils et assistance personnalisés et procédera au suivi des médecins dans toutes les phases du recrutement.

M. Le Maire évoque le fait que si le cabinet médical disparaît, la pharmacie risquerait de fermer par suite d'une chute de clientèle, puis les commerces aux alentours et par voie de conséquence la désertification de divers services du village.

M. SANS Christian lui a donné les coordonnées de ce cabinet « chasseur de tête », que M. Le Maire a rencontré. Un projet de contrat vierge sera adressé aux conseillers afin qu'ils en prennent connaissance.

Sont évoqués les points suivants :

- Mme NAUSSAC indique que les docteurs ne cherchent, peut-être, qu'en France et qu'il faudrait élargir aux pays voisins.
- M. Le Maire précise que les docteurs ont ratissé large, et ont constaté que la filière en dehors de France se tarie. Le Dr ANDRIEUX est prêt à rester au-delà de sa prise de retraite pour faciliter l'installation du reprenant et son intégration au sein de sa clientèle. La commune est classée en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ce qui permet au nouvel arrivant de bénéficier d'une subvention à l'installation ainsi que d'exonérations.
- Mme TORILLON signale que la Maison de Santé de Marignac-Lasclares, comptent déjà 3 docteurs, et qu'elles ont la possibilité d'accueillir de jeunes médecins. Le dentiste roumain installé au Fousseret pourrait éventuellement connaître quelqu'un ?
- Mme CAPOUL souligne que les 1 500 ou 3 000 patients – selon le cas - du cabinet du Fousseret ne pourraient être absorbés par celui de Marignac, d'autant plus que les cabinets, en général, refusent de nouveaux patients.
- Mme BENAZET demande s'il est certain que le recrutement soit fait dans les 6 mois ?

M. Le Maire conclut l'échange en indiquant que le document sera adressé aux membres et le dossier reporté au prochain conseil municipal de mars 2023.

2023-08 : TARIFS COMPLEMENTAIRES MARCHE DE NOEL 2022

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 07 novembre 2022, le conseil municipal avait voté le tarif de 150.00 € correspondant à la location d'un barnum, pour 5 jours, durant le marché de Noël du 14 au 19 décembre 2022.

L'organisateur de cette manifestation a fixé des modalités supplémentaires de réservation de place pour répondre à la demande de certains participants. A savoir, un tarif à 30.00 € pour la journée, et un tarif à 75.00 € pour le partage d'un barnum, sur la durée du marché.

Le régisseur de la Régie des Recettes de la Mairie a procédé aux encaissements de ces sommes sans y être autorisé par le Conseil Municipal. Après saisine de l'Inspecteur des Finances Publiques de la DRFIP, celui-ci préconise, à titre exceptionnel, une délibération qui régularise ces deux tarifs supplémentaires.

M. BOULINEAU aimerait savoir si les frais occasionnés par cette manifestation ont pu être couverts. M. Le Maire indique que le bilan ne lui a pas encore été transmis par l'association. En revanche, il précise que la Foire Agricole aura bien lieu cette année les 02 et 03 septembre 2023.

M. Le Maire propose de fixer la location du barnum, pour le marché de Noël 2022 à :

- 30.00 € la journée, par exposant.
- 75.00 € les 5 jours, pour 2 exposants dans un barnum.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Médical : Mme Lucie SERGERAERT s'installe au cabinet médical du Fousseret en tant qu'ergothérapeute, à compter de mi-février 2023.

Distributeur automatique de pizzas : M. Le Maire a été destinataire d'une demande d'autorisation pour installer un automate, distributeur de pizza, sur la commune. Une pizzeria étant déjà implantée sur la commune, cette demande est conservée, en cas de besoin.

Travaux autour de la Halle : Le dépôt du permis d'aménager concernant les travaux autour de la Halle a été fait. Il faut maintenant attendre les délais de 2 mois pour l'instruction du dossier et 2 mois pour les recours par les tiers. Le planning d'un début des travaux au mois de septembre 2023 est maintenu.

Salle de Judo : Concernant la rénovation énergétique de ce bâtiment, M. Le Maire informe l'assemblée de l'accord du Conseil Départemental 31 pour une subvention à hauteur de 64 000.00 €, celle de l'Etat a déjà été obtenue.

Distribution de documents : M. Le Maire informe de la distribution prochaine des documents de la CCCG (calendrier et informations sur le ramassage des ordures ménagères) et du bulletin municipal auprès des administrés. Cette diffusion sera faite par les membres du Conseil Municipal, selon une carte divisée en 8 secteurs. Il invite les conseillers présents à récupérer leurs cartons à la fin de la réunion.

Restitution de la Gendarmerie : Les clés de la gendarmerie ont été officiellement remises à la mairie le 13 janvier 2023, jour de l'état des lieux de sortie. Il a été laissé, sur place, à l'attention de la commune, des bureaux, armoires, chaises...

La question du devenir de ce bâtiment est évoquée : M. Le Maire indique que les possibilités risquent d'être restreintes, ce bâtiment étant désormais en Zone Agricole, mais un bailleur social l'a déjà contacté pour y implanter des logements.

Finances : M. le Maire rappelle les dates envisagées pour la préparation budgétaire 2023 :

- Le mardi 21 février à 18h30 - bilan des comptes 2022.
- Le mardi 7 mars, à 20h30 - Conseil Municipal - Votes du compte administratif et du compte de gestion.
- Jeudis 16 et 23 mars 2023, en journée - Examen des demandes de subventions aux associations.
- Le mardi 28 mars, à 18h30 - réunion relative aux projets d'investissement.
- Le mercredi 5 avril 2022, à 18h30, la commission des finances traiterait du budget de fonctionnement et des subventions aux associations.
- Le mardi 11 avril 2023 - Conseil Municipal - Vote du budget et des subventions aux associations.

RIFSEEP : Le projet de délibération a été déposé auprès du CDG 31, Mme HERMANN, responsable du Comité Social Territorial (CST) a supprimé une phrase (Cf. ci-dessous la phrase en caractère gras et italique), car en vertu du principe d'égalité de traitement, il n'est pas possible de faire de distinction selon le type de contrat (permanent/non permanent)

« Il est attribué aux agents de droit public exerçant les fonctions des cadres d'emplois concernés à temps complet, à temps incomplet ou à temps partiel, au prorata de leur temps de service *ainsi qu'aux contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents, exerçant les fonctions des cadres d'emplois ci-dessus énoncés.* »

Elle nous a précisé, également, que la date de la prochaine séance du CST (initialement prévue le 14 février 2023) est décalée au 8 mars 2023, donc cette délibération sera entérinée en conseil municipal du 11 avril pour une mise en application au 1^{er} mai 2023.

Tiers-Lieu : M. Le Maire indique qu'une première location à la ½ journée a eu lieu ce jour.

Commerce local : M. Le Maire informe l'assemblée de l'installation d'une prothésiste ongulaire, microblading et extension de cils tenu par Mme Chloé DAVEZAC, le 09 février 2023 au 1 Bis Rue de la Porte d'En Bas.

COPIL Ordures Ménagères : M. BAÑULS indique que 3 containers sont prévus pour la collectivité : 1 pour le groupe scolaire / cantine, et 2 pour le service technique.

Il évoque, également :

- L'installation d'un composteur à la serre.
- Le choix de diminuer le nombre de poubelles ordures ménagères sur la voie publique, mais de les doubler, avec une poubelle tri-sélectif.
- L'installation d'un grand bac noir (750 l pour celui du Fousseret et 250 l pour celui de Benque) + un jaune dans chaque cimetière : un pour le tri de la terre et l'autre pour les pots, plastiques, papier
- Les professionnels autour de la halle ne sont pas encore informés de l'endroit où ils devront déposer leurs déchets.
- Il précise qu'une réunion aura lieu le 09 février 2023 à 19 h 00, avec les représentants des associations, afin de les informer qu'ils devront, désormais, prendre en charge le tri de leurs propres déchets.

Une réunion organisée par la CCCG, a eu lieu la semaine dernière, pour entériner le règlement des ordures ménagères : certains articles ont dû être revu et/ou complété. Certaines situations ne sont pas prévues dans le règlement, telles que les personnes en situation de handicap, personnes âgées, les personnes identifiées en difficulté sociale difficile...

M. Le Maire souligne qu'un arrangement a pu être trouvé pour l'EHPAD qui génère 10 containers de 170 l de couches de protection. Malgré cela, l'administration devra procéder à une augmentation du prix de journée.

Intercommunalité : M. le Maire donne la parole à Mme Claudine LAFARGUE afin de présenter l'actualité intercommunale récente des diverses commissions de la CCCG :

- **Finances** : Versement de fonds de concours pour Labastide-Clermont, Sainte-Foy-de-Peyrolières et Lautignac. Suppression du reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement à la CCCG.
- **Développement Economique** : Approbation du cahier des charges et règlement de la ZAC - commune du Lherm.
- **Gestion des déchets** : Approbation de plusieurs contrats de prise en charge de certains déchets : lampes, tri plastique, cartouches d'impression, papier-carton, huiles alimentaires... Acquisition d'un camion-benne 16 tonnes pour 220 000 €
- **Communication** : Bilan de la commission. Recrutement d'un stagiaire en communication audiovisuelle
- **Habitat** : Réflexion sur la loi « climat et résilience ». Présentation et intégration des enjeux.
- **Cycle de l'Eau** : Election des représentants au SMGALT et élaboration d'une convention fonds de concours travaux berges de l'Arize. M. LAGARRIGUE représente la commune.
- **Petite enfance** : Signature de 2 conventions avec la DREETS et demande de subvention pour création d'aire de jeux extérieur LAEP/RPE du Fousseret.
- **Enfance Jeunesse** : Signature d'une convention avec le Muretain Agglo en raison de la fréquentation de l'ALAE par les enfants de Cambernard. Subvention contrats pluriannuels des MJC et foyers ruraux.
- **Voirie** : Sollicitations de TEREKA (gaz) et de France TELECOM (télécommunications) pour le paiement de la RODP.
- **Patrimoine culture** : Demande subvention LEADER pour des projets culturels 2019 et aide financière demandée auprès du Département pour achat de gradins amovibles (100 places) à prêter aux communes.
- **Bâtiments communautaires** : Demande subventions pour le renouvellement gazon synthétique stade de Malaret à Cazères, pour des travaux de sécurité sur les stades de Ste-Foy-de-Peyrolières et du Fousseret.
- **Action sociale** : Renouvellement des conventions d'objectifs « Action Sociale 2023-2027 »
- **Tourisme** : Diagnostic des sites hébergements / restauration avec HGI. Mme LAFARGUE a déposé des flyers en mairie et est la référente de la commune.

Mme LAFARGUE résume l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui vise à ralentir le rythme d'artificialisation des sols.

Sureté du Village : Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 05 Juillet 2022, les membres du conseil ont décidé la création d'un comité de pilotage, avec pour objectif de poursuivre la coopération avec la gendarmerie, de rédiger un cahier des charges et d'auditionner les entreprises.

M. Le Maire laisse la parole à M. Laurent MARTINIE. Il rappelle donc qu'en juillet 2022, le référent sureté avait été désigné, un audit engagé. En novembre 2022, le conseil municipal a acté l'installation de vidéos de surveillance. La consultation des entreprises - sous forme de mise en concurrence non formalisée - a donné des résultats assez hétéroclites en terme financier : les devis présentés vont de 25 000.00 € à 40 000.00 €. Il indique qu'il sera fait appel, à nouveau, au référent sureté afin de déterminer la normalité de ces propositions et d'avoir son avis sur le dossier. Une nouvelle réunion de la commission sera alors faite pour proposer, en conseil municipal, les sociétés retenues dans l'ordre du mieux disant. Une demande de subvention pourra être déposée, afin de financer, en partie, ce projet.

M. MARTINIE se fait le porte-parole de M. BELMONTE José qui attire l'attention des élus sur la vitesse dans le bourg et plus particulièrement dans la Rue de la Porte d'en Bas.

La séance est levée à 22 h 15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	PROCURATION A M. MARTINIE L.
Mme BENAZET Nadine	
M. BOULINEAU Christophe	
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	PROCURATION A MME LAFARGUE C.
Mme DROCOURT Angélique	
M. FRONTEAU Joris	PROCURATION A MME DROCOURT A.
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	ABSENTE EXCUSEE
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	PROCURATION A M. BAÑULS
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	PROCURATION A Mme PERONNET O.
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	